

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Elisabeth Chatelain*

Date de dépôt : 11 juin 2009

Interpellation urgente écrite **Qui a droit à la "une" des rapports de gestion?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En cette période de récolte de rapports d'activités ou de gestion, il peut être fort intéressant d'analyser les premières pages de chacun d'entre eux. Pour la plupart, il s'agit de mettre en évidence un point fort des activités de l'association ou de la fondation. Certains pourtant ressemblent plus à un prospectus électoral, ce qui pourrait prêter à confusion.

Comme exemple, je pense au rapport de gestion 2008 des établissements publics pour l'intégration (EPI), envoyé très largement et faisant la part belle à M. le conseiller d'Etat Longchamp.

Les EPI font certes partie des domaines de son département mais, toujours pour l'exemple, je souhaite savoir quel a été le montant consacré à ce rapport de gestion, sous quelle rubrique des comptes des EPI celui-ci sera imputé et quelle en a été la diffusion.

Je profite également de cette demande pour émettre le vœu que les personnes handicapées aient droit à la première page dans les rapports concernant les institutions qui leur apportent du soutien.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prochaine réponse.